

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 02 avril à 19 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 26 mars 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	<u>Procuration</u>	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Franck MATHIS (procuration à M. Jean VEDRENNE),
Delphine DAGNAS,
Sébastien VIGNERON

ABSENTS: Vincent MARENDA jusqu'à 19h30 (n'a pas voté la délibération n°2024-10 uniquement)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique JULIEN

2024-15 Vote des taux d'impositions pour 2024

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022 soit au taux de 8,81 %

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI mais le conseil municipal avait décidé de ne pas l'augmenter.

Pour mémoire en 2023 :

- ✓ Le taux de la TH a été voté à 8,81 %.
- ✓ Le taux de la TFB a été voté à 36,92 %
- ✓ Le taux de la TFNB a été voté à 73,83 %

AR Prefecture

024-212400162-20240402-2024_15-DE
Reçu le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le
Page 1 sur 2

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 mars 2024.

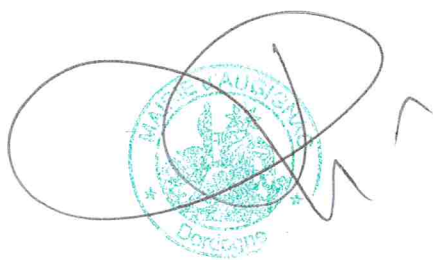
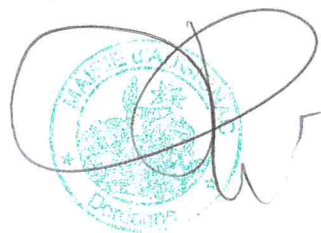
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- ✓ D'augmenter de 2 % les taux d'imposition des taxes locales
- ✓ De fixer ainsi les taux d'imposition en 2024 à :
 - 8,99 % pour la Taxe d'Habitation
 - 37,66 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
 - 75,31 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet et à notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 08 avril 2024
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

A circular official stamp of the commune of Augignac-Affichage is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.A circular official stamp of the commune of Augignac-Affichage is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

AR Prefecture

024-212400162-20240402-2024_15-DE
Reçu le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le
Page 2 sur 2